



**AVIS PUBLIC  
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO  
2025-231**

**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES, LES TARIFS, LES INTÉRÊTS DE LA  
TAXATION 2025 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick de ce qui suit :

**QUE** le conseil municipal lors de la séance régulière du 13 janvier 2025 ait adopté le Règlement numéro 2025-231 Règlement décrétant les taux de taxes, les tarifs, les intérêts de la taxation 2025 et les conditions de perception.

**QU'**il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau du soussigné au 1461, rue principale, Saint-Rémi-de-Tingwick aux heures normales de bureau et copie peuvent être obtenue selon les tarifs en vigueur.

Ledit règlement est donc en vigueur conformément à la loi, à compter de sa publication.

Donné à Saint-Rémi-de-Tingwick, ce 14<sup>e</sup> jour de janvier 2025.

Julie Paris

Directrice générale et greffière-trésorière